

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE ROANINFOR
PAR LA SOCIETE EXCO-FIDOGEST

150
8-2-99



CHAPITRE I : Exposé préalable

I - Caractéristiques des sociétés intéressées....	pages 2 et 3
II - Motifs de la fusion.....	page 3
III - Comptes servant de base à la fusion.....	page 3
IV - Méthode d'évaluation.....	pages 3 et 4

CHAPITRE II : Apport fusion

I - Dispositions préalables.....	page 4
II - Apport de la société ROANINFOR.....	pages 4 et 5
III - Rémunération de l'apport fusion.....	page 5
IV - Prime de fusion.....	page 5
V - Propriété et jouissance.....	page 5

CHAPITRE III : Charges et conditions.....

pages 6 et 7

CHAPITRE IV : Conditions suspensives.....

pages 7 et 8

CHAPITRE V : Déclarations générales.....

pages 8 et 9

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

pages 9-10 et 11

CHAPITRE VII : Dispositions diverses.....

pages 11 et 12

fm
j3e

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Bernard CORNE, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société EXCO-FIDOGEST, société anonyme au capital de 500 000 F, dont le siège social est 4 rue Molière - 42300 ROANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROANNE sous le numéro B 407 180 538,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 22 Décembre 1998, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée ;

Ci-après dénommée "la société absorbante", D'UNE PART,

ET :

- Madame Sylvie MIVIERE, agissant en qualité de gérante de la société ROANINFOR, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 F, dont le siège social est 4 rue Molière, 42300 ROANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROANNE sous le numéro B 332 107 259,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Associé unique en date du 22 Décembre 1998, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée ;

Ci-après dénommée "la société absorbée", D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société EXCO-FIDOGEST est une société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- la profession de commissaire aux comptes et d'expertise comptable.

La durée de la Société est de 99 ans à compter du 23 Juin 1971.

Le capital social de la société EXCO-FIDOGEST s'élève actuellement à 500 000 F. Il est réparti en 1000 actions de 500 F de nominal chacune, intégralement libérées.

fm *pc*

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2/ La société ROANINFOR est une société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- la réalisation de traitement de tous travaux informatiques.

La durée de la Société est de 99 ans à compter du 27 Mars 1985.

Le capital social de la société ROANINFOR s'élève actuellement à 50 000 F. Il est réparti en 500 parts de 100 F de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société EXCO-FIDOGEST détient 500 parts de la société ROANINFOR, soit la totalité des parts sociales composant le capital de la société ROANINFOR.

4/ Mademoiselle Sylvie MIVIERE, administrateur de la société EXCO-FIDOGEST est également gérante de la société ROANINFOR.

II - Motifs et buts de la fusion

La société EXCO-FIDOGEST est devenue l'associée unique de la société ROANINFOR.

L'opération de fusion présente un caractère purement interne et s'inscrit dans le cadre des mesures tendant à simplifier l'organisation de ces deux sociétés.

La fusion permettrait de rationaliser l'organisation du groupe et de réaliser des économies significatives.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 31 Août 1998.

Les comptes de la société EXCO-FIDOGEST ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 18 Décembre 1998.

Les comptes de la société ROANINFOR ont été approuvés par l'Assemblée Générale le 23 Octobre 1998.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 31 Août 1998, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

IV - Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de la société ROANINFOR par la société EXCO-FIDOGEST, à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société ROANINFOR, arrêtés au 31 Août 1998.

jm
J3c

La valorisation de la clientèle a été effectuée sur la base d'une année d'honoraires pour les missions récurrentes des dossiers clients actifs au 31 Août 1998.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION :

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société ROANINFOR apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société EXCO-FIDOGEST, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 Août 1998. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société ROANINFOR sera dévolu à la société EXCO-FIDOGEST, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société ROANINFOR

A) Actif apporté

1. Immobilisations

- Immobilisations incorporelles	880 000,00 F
- Immobilisations corporelles.....	0,00 F
- Immobilisations financières.....	0,00 F

L'ensemble des immobilisations étant évalué à..... **880 000,00 F**

2. Valeur réalisables à court terme ou disponibles

- Créances clients et comptes rattachés.....	71 869,67 F
- Autres Créances	44 309,14 F
- Disponibilités	0,00 F

L'ensemble de ces valeurs étant évalué à **116 178,81 F**

Soit un montant de l'actif
apporté de **996 178,81 F**

B) Passif pris en charge

1. Dettes

- Dettes auprès des établissements de crédits	61 282,13 F
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 145,70 F
- Dettes fiscales.....	24 151,46 F

Soit un montant de passif
apporté de **86 579,29 F**

SM P <

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société ROANINFOR à EXCO-FIDOGEST s'élève donc à :

- Total de l'actif.....	996 178,81 F
- Total du passif.....	- 86 579,29 F
	<hr/>
<i>Soit un actif net apporté de</i>	<i>909 599,52 F</i>

III - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société ROANINFOR à la société EXCO-FIDOGEST s'élève donc à 909 599,52 F.

La société EXCO-FIDOGEST étant propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de la société absorbée et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, renonce, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associée de la société absorbée.

Par suite de cette renonciation, conformément à l'article 372-1 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la société absorbante.

IV - Prime de fusion

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés 909 599,52 F et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des parts sociales de la société ROANINFOR dont elle était propriétaire (700 000 F), soit 209 599,52 F, constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la société EXCO-FIDOGEST, et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la Société.

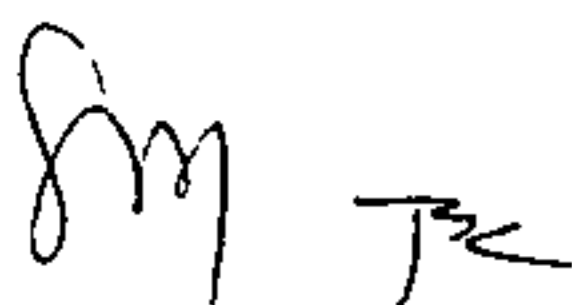
V - Propriété et jouissance

La société EXCO-FIDOGEST sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} Septembre 1998.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société ROANINFOR, depuis le 1^{er} Septembre 1998 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société EXCO-FIDOGEST.

Les comptes de la société ROANINFOR afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société ROANINFOR.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.



CHAPITRE III : Charges et Conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société EXCO-FIDOGEST prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société ROANINFOR, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société ROANINFOR à la date du 31 Août 1998, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société EXCO-FIDOGEST prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 Août 1998, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société EXCO-FIDOGEST supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société EXCO-FIDOGEST exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

sm P =

E/ La société EXCO-FIDOGEST sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société ROANINFOR s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

III - Pour ces apports, la société ROANINFOR prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société ROANINFOR s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société EXCO-FIDOGEST, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société EXCO-FIDOGEST, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société EXCO-FIDOGEST aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives



La présente fusion est soumise à la condition suspensive suivante :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EXCO-FIDOGEST de la fusion par voie d'absorption de la société ROANINFOR,

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 Avril 1999 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La société ROANINFOR se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EXCO-FIDOGEST qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société EXCO-FIDOGEST de la totalité de l'actif et du passif de la société ROANINFOR.

CHAPITRE V : Déclarations générales

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société EXCO-FIDOGEST ont été régulièrement entreprises ;

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

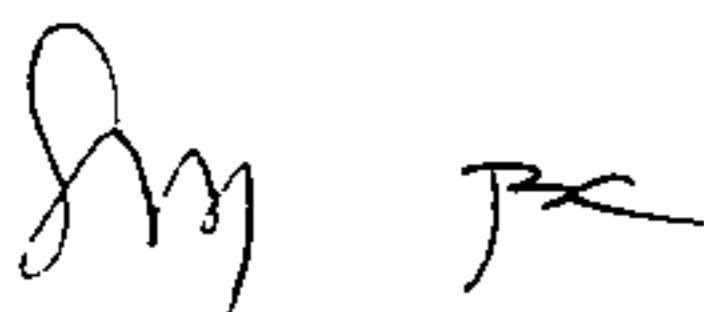
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que le chiffre d'affaires, hors taxes, de chacune des trois dernières années d'exploitation s'est élevé à :

- * Exercice clos le 31 Août 1998 : 726 134 F
- * Exercice clos le 31 Août 1997 : 1 127 813 F
- * Exercice clos le 31 Août 1996 : 1 130 512 F

- Que les résultats nets, avant impôt sur les sociétés pendant la même période, se sont élevés à :

- * Exercice clos le 31 Août 1998 : - 53 467,81 F
- * Exercice clos le 31 Août 1997 : 93 982,68 F
- * Exercice clos le 31 Août 1996 : 128 848,57 F



- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société ROANINFOR s'oblige à remettre et à livrer à la société EXCO-FIDOGEST, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II - Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe de 1 500 francs.

B/ Impôt sur les sociétés

Les soussignés, ès-qualités, déclarent vouloir soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1^{er} Septembre 1998, par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

En conséquence, la société EXCO-FIDOGEST s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où cette société aura porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux prévu par l'article 219 I-A du Code Général des Impôts ;

- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code Général des Impôts) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du

fm *PK*

point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code Général des Impôts) ;

- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I. ;

- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du C.G.I.) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée,

- à conserver les titres de participation que la société absorbée aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime prévu à l'article 145 du Code Général des Impôts.

Sont apportés à la valeur nette comptable différente de leur valeur réelle, conformément au paragraphe 32 de l'Instruction du 11 août 1993, les biens suivants dont la valeur respective est déterminée comme suit :

Elément d'actif apporté :	Clientèle.
Valeur d'origine :	0,00 F.
Provision pour dépréciation :	0,00 F.
Valeur nette comptable :	0,00 F.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du C.G.I.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les parties soussignées déclarent reconnaître que les opérations d'apport résultant de la fusion absorption sont réputées inexistantes pour l'application des dispositions de l'article 257-7° du Code Général des Impôts.

En ce qui concerne les biens mobiliers d'investissement, la société absorbante s'engage à soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures de ces biens et à procéder le cas échéant aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du C.G.I. qui auraient été exigibles si la société absorbée avait continué à utiliser les biens (D. adm. 3D 1411 du 1er mai 1990).

La société absorbante adressera au service des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire dans laquelle elle mentionnera d'une part, l'engagement qu'elle prend de procéder aux régularisations auxquelles aurait été tenue l'entreprise absorbée, et d'autre part, de soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures de biens mobiliers d'investissement.

Sm J <

En ce qui concerne les immobilisations autres que les biens mobiliers d'investissement, la société absorbante s'engage à effectuer ultérieurement, s'il y a lieu, les régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du C.G.I. auxquelles la société absorbée aurait dû procéder si elle avait continué à utiliser les biens. La société absorbante adressera au service des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire du présent engagement (D. adm. 3D 1411 du 1er mai 1990).

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société EXCO-FIDOGEST remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société EXCO-FIDOGEST lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société EXCO-FIDOGEST.

Sm
PE

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile à ROANNE (Loire), 4 Rue Molière.

VI - Pouvoirs

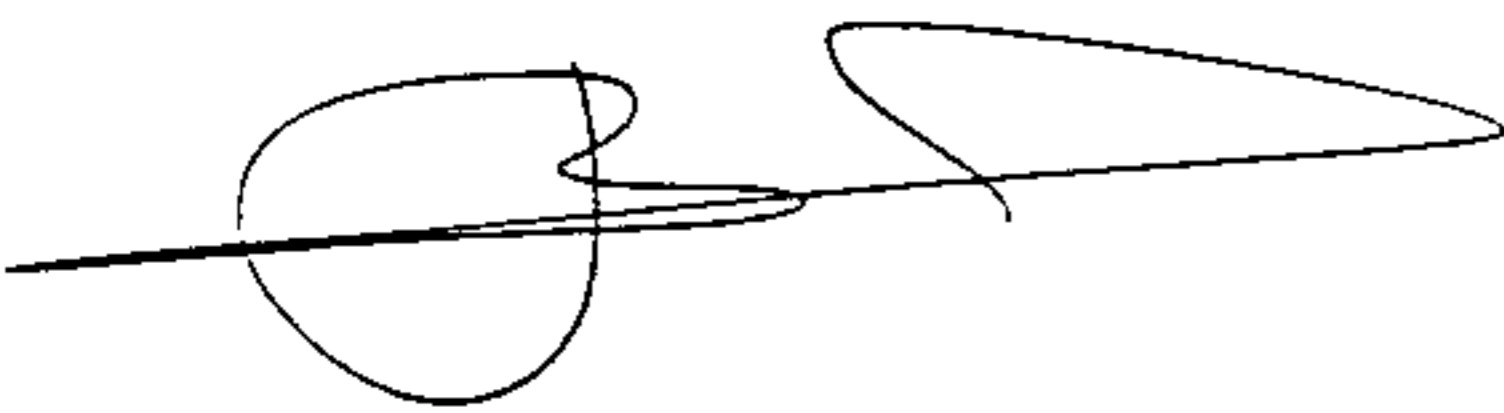
Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

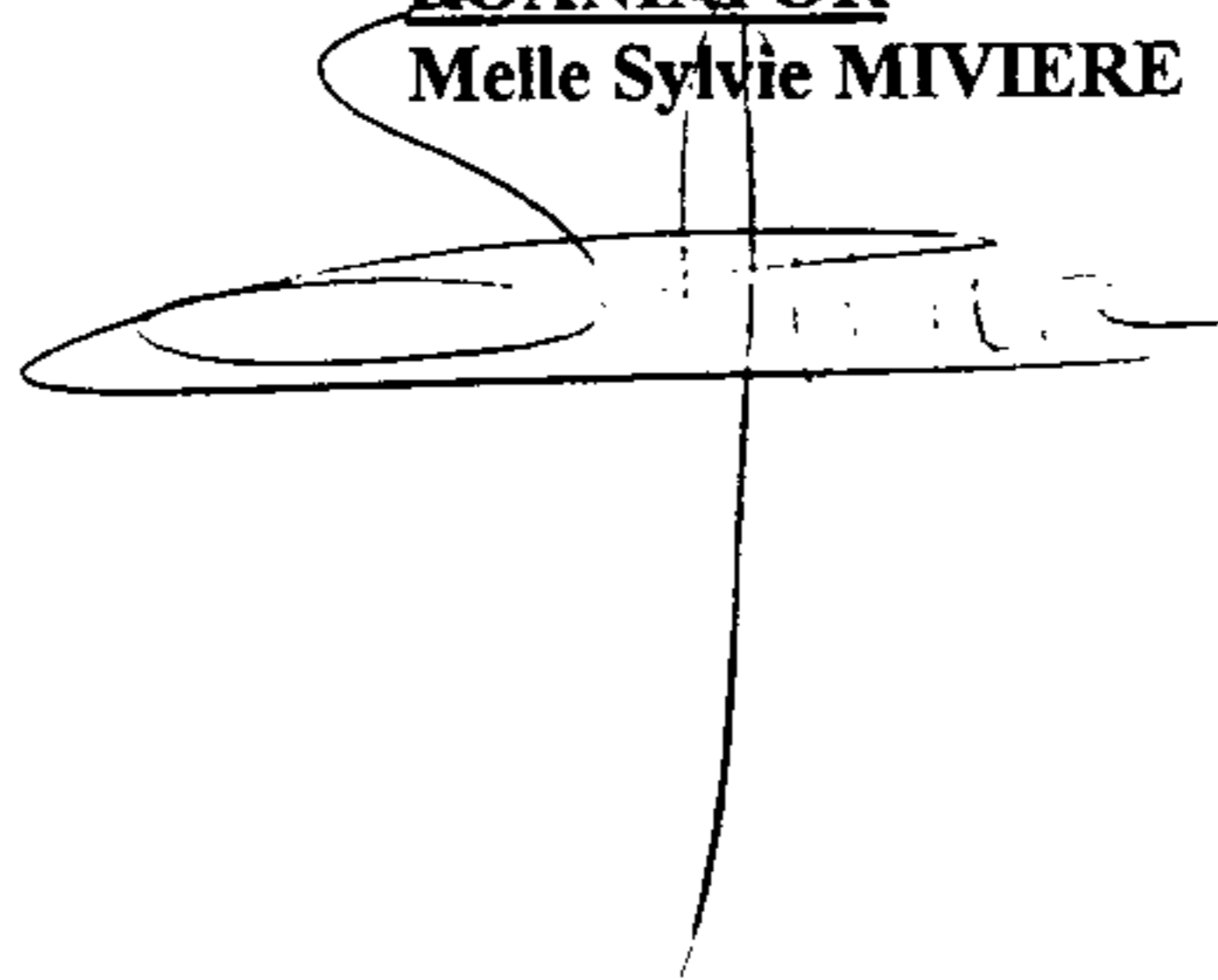
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Fait à ROANNE (Loire)
Le 22 Décembre 1998.
En huit exemplaires

Pour la société
EXCO-FIDOGEST
Monsieur Bernard CORNE



Pour la société
ROANINFOR
Melle Sylvie MIVIERE



**Membre de
Grant Thornton International**

Exco Loire 

Bernard CORNE
Daniel PEREZ
Joseph CHETAILLE
Sylvie MIVIERE

S.A. EXCO FIDOGEST

Au capital de 500 000 Frs

6 RUE MOLIERE

42300 - ROANNE

**Code SIRET N° 407 180 53800099
Code NAF N° 741C**

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/1997 au 31/08/1998

Exco Fidogest

Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes

S.A. au capital de 500 000 F - R.C.S. ROANNE 407 180 538 B

Centre Hôtel de Ville - 6, rue Molière - BP 193 - 42313 Roanne cedex - Téléphone 04 77 44 83 70 - Télécopie 04 77 44 83 79 - E-mail excoanne@avo.fr

SOMMAIRE DU DOSSIER COMPTABLE ANNUEL

Les comptes de la société sont présentés en francs.

COMPTES ANNUELS

Page

Bilan Actif-Passif	4
Compte de Résultat	7
Soldes intermédiaires de gestion	9

DETAIL DES COMPTES

Page

Détail des comptes d'Actif	11
Détail des comptes de Passif	14
Détail du compte de résultat d'exploitation	18
Détail du compte de résultat hors exploitation	27

ANNEXE

29

BILAN ACTIF		Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/08/1997
Exercice au 31/08/1998 En Francs					
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 339 424	(471 975)	1 867 450	726 678
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)		1 864 205		1 864 205	714 205
Autres immobilisations incorporelles		475 219	(471 975)	3 245	12 473
Avances et acomptes sur immo. incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 731 480	(3 032 101)	699 379	886 237
Terrains					
Constructions		743 339	(634 166)	109 173	153 088
Install. techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles		2 988 141	(2 397 935)	590 205	733 150
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		51 738		51 738	51 207
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille					
Autres titres immobilisés		13 300		13 300	
Prêts					
Autres immobilisations financières		38 438		38 438	51 207
ACTIF IMMOBILISE		6 122 642	(3 504 076)	2 618 566	1 664 122
STOCKS et EN-COURS		125 774		125 774	112 691
Matières premières et autres approvisionnements		125 774		125 774	112 691
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES		1 306		1 306	
CREANCES		5 882 509	(579 189)	5 303 320	5 535 554
Clients et comptes rattachés (3)		5 680 213	(579 189)	5 101 024	5 477 376
Autres créances (3)		202 296		202 296	58 178
Capital souscrit - appelé, non versé					
TRESORERIE		803 518		803 518	85 927
Valeurs mobilières de placement		3 000		3 000	3 000
Disponibilités		800 518		800 518	82 927
ACTIF CIRCULANT		6 813 106	(579 189)	6 233 918	5 734 172
Charges constatées d'avance (3)		142 553		142 553	103 531
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion Actif					
TOTAL ACTIF		13 078 302	(4 083 265)	8 995 037	7 501 825
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an (brut)					
(3) dont à plus d'un an (brut)					

BILAN PASSIF

En Francs

Exercice au
31/08/1998Exercice au
31/08/1997

Capital (dont versé :	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 394 349	1 327 029
Report à nouveau (débitaire ou créditaire)		
RESULTAT DE L'EXERCICE	303 606	567 320
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 247 955	2 444 349

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

AUTRES FONDS PROPRES

Provisions pour risques
Provisions pour charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	2 369 078	737 914
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 369 078	737 914
Emprunts et dettes financières divers (3)		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS	452	
AUTRES DETTES	4 377 552	4 319 563
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600 581	313 407
Dettes sociales	2 122 796	2 146 927
Dettes fiscales	1 420 735	1 834 374
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	233 439	24 855
DETTES (1)	6 747 082	5 057 476

Produits constatés d'avance (1)
Ecarts de conversion passif

TOTAL PASSIF

8 995 037

7 501 825

(1) dont à plus d'un an
(1) dont à moins d'un an
(2) dont concours bancaires courants, soldes cr. banque
(3) dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT En Francs	31/08/1998	31/08/1997	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	16 471 063	17 522 356	(1 051 292)	-6.00 %
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	16 471 063	17 522 356	(1 051 292)	-6.00 %
PRODUCTION STOCKEE & IMMOBILISEE				
Variation de la production stockée				
Production immobilisée				
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	612 847	390 146	222 700	57.08 %
Subventions d'exploitation				
Reprises des amortissements et provisions	429 503	146 053	283 451	
Transferts de charges	181 306	242 586	(61 280)	-25.26 %
Autres produits	2 037	1 508	529	35.11 %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	17 083 910	17 912 502	(828 592)	-4.63 %
ACHATS	690 211	531 990	158 221	29.74 %
Achats de marchandises				
Variation des stocks de marchandises				
Achats de matières premières et approvisionnements	328 646	351 357	(22 711)	-6.46 %
Variation des stocks de matières et approvisionnements	(13 083)	27 959	(41 041)	
Achats d'études et de prestations de services	239 577	6 700	232 877	
Achats non stockés de matières et fournitures	135 071	145 975	(10 903)	-7.47 %
Autres achats				
SERVICES EXTERIEURS	2 532 144	2 613 727	(81 583)	-3.12 %
Services extérieurs (a)	1 411 914	1 531 858	(119 943)	-7.83 %
Autres services extérieurs	1 120 230	1 081 869	38 360	3.55 %
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	820 558	856 008	(35 450)	-4.14 %
FRAIS DE PERSONNEL	11 496 795	11 903 601	(406 806)	-3.42 %
Salaires et traitements	8 233 196	8 486 689	(253 493)	-2.99 %
Charges sociales	3 263 599	3 416 913	(153 313)	-4.49 %
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV.	642 986	932 175	(289 189)	-31.02 %
Dotations aux amortissements sur immobilisations	500 159	599 938	(99 779)	-16.63 %
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	142 828	332 237	(189 410)	-57.01 %
Dotations aux provisions pour risques et charges				
AUTRES CHARGES	316 301	60 443	255 857	
Autres charges d'exploitation	316 301	60 443	255 857	
CHARGES D'EXPLOITATION (2)	16 498 995	16 897 945	(398 950)	-2.36 %
RESULTAT D'EXPLOITATION (à reporter)	584 915	1 014 557	(429 642)	-42.35 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)

En Francs

31/08/1998

31/08/1997

VARIATION

%

12 Mois

12 Mois

RESULTAT D'EXPLOITATION (report)

584 915

1 014 557

(429 642)

-42.35 %

Bénéfice attribué ou perte transférée

Perte supportée ou bénéfice transféré

PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers de participations (3)

Produits / autres valeurs mob. et créances immob. (3)

Autres intérêts et produits assimilés (3)

Reprises sur provisions et transferts de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions de V.M.P.

CHARGES FINANCIERES

Dotations financières aux amort. et provisions

Intérêts et charges assimilées (4)

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de V.M.P.

RESULTAT FINANCIER

(72 651)

(82 328)

9 677

-11.75 %

(72 651)

(82 328)

9 677

-11.75 %

(72 651)

(82 328)

9 677

-11.75 %

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

512 264

932 229

(419 965)

-45.05 %

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels / opérations de gestion

Produits exceptionnels / opérations en capital

Reprises sur provisions et transferts de charges

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles / opérations de gestion

Charges exceptionnelles / opérations en capital

Dotations aux amortissements et provisions

RESULTAT EXCEPTIONNEL

21 444

19 893

20 444

19 893

1 000

(19 457)

(6 361)

(16 494)

(378)

(2 963)

(5 983)

1 987

13 532

1 551

7.80 %

551

2.77 %

1 000

(13 096)

(16 116)

3 020

-50.47 %

(11 545)

-85.32 %

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Impôts sur les bénéfices

(210 645)

(378 441)

167 796

-44.34 %

TOTAL des PRODUITS

TOTAL des CHARGES

17 105 354

17 932 395

(16 801 749)

(17 365 076)

(827 041)

-4.61 %

563 327

-3.24 %

RESULTAT DE L'EXERCICE

303 606

567 320

(263 714)

-46.48 %

(a) dont redevances sur crédit bail mobilier

(a) dont redevances sur crédit bail immobilier

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE

En francs

La société **S.A. EXCO FIDOGEST** présente les caractéristiques suivantes :

Total bilan :	8 995 037 Frs
Chiffre d'affaires :	16 471 063 Frs
Nombre de salariés :	45

L'annexe, partie intégrante des comptes annuels, est donc établie sous sa forme dite simplifiée.
Ces comptes ont été établis le 25 novembre 1998.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Acquisition clientèle pour une valeur de 1 150 000 F.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

	N° de page
I CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE et FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	29
II REGLES ET METHODES COMPTABLES (dont dérogatoires)	31
Composition du capital social	32
Etat des provisions	33
Etat des provisions (détail)	34
Etat de l'actif immobilisé	35
Etat des amortissements	36
Frais d'établissement, fonds commercial et autres immobilisations incorporelles	37
Etat des échéances des créances et des dettes	38
Charges à payer, produits à recevoir et charges et produits constatés d'avance	39
Charges à répartir sur plusieurs exercices	40
Ecart de conversion, montant des dettes et créances représentées par effets de commerce	41
III INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	
Dettes garanties par des sûretés réelles	42
Montant des engagements financiers (hors crédit-bail)	43
Information en matière de crédit-bail	44
Engagement en matière de retraite	45
IV INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - PRINCIPES GENERAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II - MODES ET METHODES D'EVALUATION

1 - Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées de vie généralement admises.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

	DUREE	METHODE
Constructions	de ans à ans	
Installations générales, agencements, amén. des constructions	de 10 ans à 10 ans	L
Installations techniques, matériel et outillage industriels	de ans à ans	
Installations générales, agencements, aménagements divers	de 5 ans à 10 ans	L
Matériel de transport	de 4 ans à 5 ans	L
Matériel de bureau et informatique	de 3 ans à 5 ans	D
Mobilier	de 5 ans à 10 ans	L

L = Linéaire ; D = Dégressif

Un amortissement exceptionnel est constaté, le cas échéant, pour prendre en compte les dépréciations complémentaires résultant d'une réduction de la durée de vie des immobilisations.

2 - Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Ils sont dépréciés éventuellement pour ajustement sur la situation nette lorsque celle-ci a diminué par rapport à la valeur historique et qu'elle peut être représentative de la valeur d'utilité.

Les éléments pris en compte pour cette valeur d'utilité sont la rentabilité, les perspectives d'avenir et l'estimation de la valeur d'utilité.

3 - Valeurs mobilières de placement

NEANT

4 - Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode :
- F.I.F.O. (premier entré, premier sorti)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (droits de douane, frais de transport, frais d'approvisionnement).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnelles de vente, est constituée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

6 - Provisions pour risques et charges

NEANT

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NEANT

CAPITAL SOCIAL

En francs

	AU DEBUT DE L'EXERCICE	créées pendant l'exercice	remboursées pendant l'exercice	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	AU DEBUT DE L'EXERCICE	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
ACTIONS	1 000			1 000	500 Frs	500 Frs
CATEGORIE	NOMBRE DE TITRES				VALEUR NOMINALE	

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

En francs

	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION Dotations de l'exercice	DIMINUTION reprises de l'exercice	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
	Prov. pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers Prov. pour investissement (1) Prov. pour hausse des prix (2) Prov. pour fluctuation des cours Amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêt d'installation Autres prov. réglementées (3)			
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Prov. pour litiges Prov. pour garanties données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Prov. pour amendes et pénalités Prov. pour pertes de change Prov. pour pensions et obligations similaires Prov. pour impôts (3) Prov. pour renouvellement des immobilisations Prov. pour grosses réparations Prov. pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges (3)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immob. financières (3) Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres prov. pour dépréciation (3)				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	865 864.55	142 827.12	429 503.00	579 188.67
TOTAL GENERAL	865 864.55	142 827.12	429 503.00	579 188.67
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	142 827.12 429 503.00	
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI				

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise (ordonnance n°86-1134 du 21/10/1986).

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision.

(3) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN (Détail)

En francs

	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION Dotations de l'exercice	DIMINUTION reprises de l'exercice	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
	NEANT			
PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
NEANT				
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES				
NEANT				
PROVISIONS POUR IMPOTS				
NEANT				
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
NEANT				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES IMMOB. FINANCIERES				
NEANT				
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION				

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

En francs

	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION		DIMINUTION		VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	REEVALUATION LEGALE Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		Consécutive à une réévaluation pratique en cours d'exercice	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors services		
Frais d'établissement et frais de recherche et de développement	1 181 521.00		1 168 263.33		10 360.00	2 339 424.33	
Autres immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 181 521.00		1 168 263.33		10 360.00	2 339 424.33	
Terrains							
Constructions sur sol propre	731 774.12		11 565.00			743 339.12	
Constructions sur sol d'autrui							
Instal. générales, agenc., amén. des constructions	205 625.00		10 277.18			215 902.18	
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	456 000.00					456 000.00	
Instal. générales, agenc., aménagement divers							
Matériel de transport	2 425 222.00		555 663.74		375 950.00	2 316 238.74	
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 818 621.12		577 505.92		375 950.00	3 731 480.04	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés	51 207.18		13 300.00		46 377.00	13 300.00	
Prêts et autres immobilisations financières			33 607.82			38 438.00	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51 207.18		46 907.82		46 377.00	51 738.00	
TOTAL GENERAL	5 051 349.50		1 792 677.07		432 687.00	6 122 642.37	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

En francs

	AMORTISSEMENTS ECONOMIQUES						AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
	MONTANT DES AMORT. AU DEBUT DE L'EXERCICE	Dotation de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux sorties de l'actif et reprises	MONTANT DES AMORT. A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	VENTILATION DE LA DOTATION DE L'EXERCICE		Dotation	Reprise
					Linéaire	Dégressif		
Frais d'établissement et frais de recherche et de développement	454 843.17	27 491.45	10 360.00	471 974.62	27 491.45			
Autres immobilisations incorporelles								
IMMO INCORPORELLES	454 843.17	27 491.45	10 360.00	471 974.62	27 491.45			
Terrains								
Constructions sur sol propre								
Constructions sur sol d'autrui	578 686.60	55 479.35		634 165.95	55 479.35			
Instal. générales, agencement, aménagement des constructions								
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	107 490.23	19 323.04		126 813.27	19 323.04			
Instal. générales, agencements, aménagement divers	312 889.58	85 125.00		398 014.58	85 125.00			
Matériel de transport								
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 933 316.78	312 739.85	372 949.00	1 873 107.63	38 727.85	274 012.00		
Emballages récupérables et divers								
IMMO CORPORELLES	2 932 383.19	472 667.24	372 949.00	3 032 101.43	198 655.24	274 012.00		
TOTAL GENERAL	3 387 226.36	500 158.69	383 309.00	3 504 076.05	226 146.69	274 012.00		

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En francs

	VALEUR BRUTE AU BILAN	TAUX D' AMORTIS- SEMENT
Frais de constitution Frais de premier établissement Frais d'augmentation de capital et opérations diverses (fusion, scission, transformation)		
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Droit au bail Éléments acquis du fonds de commerce Éléments du fonds de commerce reçus en apport Éléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation Présentation clientèle	1 864 205.00	
FONDS COMMERCIAL	1 864 205.00	
Logiciels	475 219.33	100%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	475 219.33	
TOTAL GENERAL	2 339 424.33	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

En francs

	MONTANT BRUT TOTAL	ECHEANCE A :	
		UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			38 438.00
Autres immobilisations financières	38 438.00		
Clients douteux ou litigieux	606 727.17	606 727.17	
Autres créances clients	5 073 485.69	5 073 485.69	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 500.00	1 500.00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 739.00	38 739.00	
Impôts sur les bénéfices	47 410.00	47 410.00	
Taxe sur la valeur ajoutée	79 053.94	79 053.94	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	35 593.00	35 593.00	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	142 552.95	142 552.95	
CREANCES	6 063 499.75	6 025 061.75	38 438.00

(1) - montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) - montant des prêts remboursés en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers. physiques)

	MONTANT BRUT TOTAL	ECHEANCE A :		
		UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit (à 2 ans maximum à l'origine)	22 052.00	22 052.00		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit (à plus de 2 ans à l'origine)	2 347 025.87	570 874.87	1 277 867.00	498 284.00
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	600 581.39	600 581.39		
Personnel et comptes rattachés	1 092 482.40	1 092 482.40		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 030 314.03	1 030 314.03		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 201 511.20	1 201 511.20		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	215 224.00	215 224.00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	4 000.00	4 000.00		
Autres dettes **	233 439.17	233 439.17		
Dettes représentatives de titres empruntés *				
Produits constatés d'avance				
DETTES	6 746 630.06	4 970 479.06	1 277 867.00	498 284.00

(1) - Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) - Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

En francs

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 701.00
Emprunts et dettes financières diverses	312 728.38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	971 431.00
Dettes sociales	215 224.00
Dettes fiscales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 126.55
Autres dettes	
CHARGES A PAYER	1 529 210.93

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	232 196.63
Autres créances	51 757.00
PRODUITS A RECEVOIR	283 953.63

	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	142 552.95	
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	142 552.95	

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

En francs

	MONTANT NET AU DEBUT DE L'EXERCICE	Augmentation	Dotation aux amortissements de l'exercice	MONTANT NET A LA FIN DE L'EXERCICE	Taux d' amortis- sement
Charges différées Frais d'acquisition des immobilisations Frais d'émission d'emprunts Charges à étaler					
TOTAL	NEANT			NEANT	

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

En francs

	ACTIF (montant)	PASSIF (montant)	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières				
Sur créances				
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation				
Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	NEANT	NEANT		

**MONTANT DES DETTES ET DES CREANCES REPRESENTEES
PAR DES EFFETS DE COMMERCE**

En francs

Créances rattachées à des participations	
Créances clients et comptes rattachés	489 208.17
Autres créances	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 101.46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
POSTES DU BILAN	

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

En francs

MONTANT GARANTI PAR DES SURETES REELLES	NATURE DE LA SURETE CONSENTIE
Emprunt bancaire	Nantissement matériel
8 403	
NATURE DE LA DETTE	

**MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS
(HORS CREDIT-BAIL)**

En francs

		AU PROFIT DE :			
		FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIEES	AUTRES
Avals et cautions					
Nantissement sur cession de créances					
Effets escomptés non échus et autres mobilisations					
Autres engagements donnés Intérêts s/emprunts	304 771.00				304 771.00
ENGAGEMENTS DONNES	304 771.00				304 771.00

		ACCORDES PAR :			
		FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIEES	AUTRES
Avals, cautions et garanties					
Autres engagements reçus					
ENGAGEMENTS RECUS	NEANT				

CREDIT-BAIL

En francs

	TERRAINS	CONSTRUC- TIONS	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE	AUTRES	TOTAL
A un an au plus A plus d'un an et cinq ans au plus A plus de cinq ans					
REDEVANCES RESTANT A PAYER					NEANT
A un an au plus A plus d'un an et cinq ans au plus A plus de cinq ans					
VALEUR RESIDUELLE					NEANT
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					NEANT

ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE

En francs

Une estimation de la valeur actuelle des engagements d'indemnités de départ en retraite de la société vis à vis de l'ensemble de son personnel a été effectuée.

Basée sur la rémunération moyenne du personnel au 31/03/98, sur l'age moyen, sur l'ancienneté moyenne actuelle et celle supposée lors du départ en retraite, sur les droits à indemnités acquis à cette date en fonction de la convention collective en vigueur, après application de coefficients venant de tables statistiques générales, il apparaît que ce montant est de l'ordre de 680 000 Francs y compris charges sociales.

Aucune provision n'a été constituée.

SARL ROANINFOR

Au capital de 50 000 Frs

4 rue moliere

42300 - ROANNE

Code SIRET N° 332 107 25900050
Code NAF N° 723Z

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/1997 au 31/08/1998

SOMMAIRE DU DOSSIER COMPTABLE ANNUEL

Les comptes de la société sont présentés en francs.

COMPTES ANNUELS		Page
Bilan Actif-Passif		3
Compte de Résultat		6
Soldes intermédiaires de gestion		9
DETAIL DES COMPTES		Page
Détail des comptes d'Actif		10
Détail des comptes de Passif		12
Détail du compte de résultat d'exploitation		14
Détail du compte de résultat hors exploitation		18
ANNEXE		20

BILAN ACTIF Exercice au 31/08/1998 En Francs	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/08/1997
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				2 364
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				2 364
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				2 364
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CREANCES	133 179	(17 000)	116 179	330 831
Clients et comptes rattachés (3)	88 870	(17 000)	71 870	313 573
Autres créances (3)	44 309		44 309	17 258
Capital souscrit - appelé, non versé				120 448
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				120 448
Disponibilités				451 278
ACTIF CIRCULANT				451 278
Charges constatées d'avance (3)				2 243
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL ACTIF				455 886
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an (brut)				
(3) dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

En Francs

Exercice au
31/08/1998Exercice au
31/08/1997

Capital (dont versé : Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau (débitaire ou créditeur)	50 000 5 000 28 067	50 000 5 000 24 085
RESULTAT DE L'EXERCICE	(53 468)	93 983
Subventions d'investissement Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	29 600	173 067

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

AUTRES FONDS PROPRES

Provisions pour risques
Provisions pour charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

61 282

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)
Emprunts et dettes financières divers (3)

61 282

AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS**AUTRES DETTES**

25 297

Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes sociales
Dettes fiscales
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

1 146

24 151

DETTES (1)

86 579

Produits constatés d'avance (1)
Ecart de conversion passif

TOTAL PASSIF

116 179

(1) dont à plus d'un an
(1) dont à moins d'un an
(2) dont concours bancaires courants, soldes cr. banque
(3) dont emprunts participatifs

86 579

61 282

282 818

282 818

455 886

282 818

COMPTE DE RESULTAT En Francs	31/08/1998	31/08/1997	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	726 134	1 127 813	(401 679)	-35.62 %
Ventes de marchandises		(2 140)	2 140	
Production vendue de biens				
Production vendue de services	726 134	1 129 953	(403 819)	-35.74 %
PRODUCTION STOCKEE & IMMOBILISEE				
Variation de la production stockée				
Production immobilisée				
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	60 215	81 656	(21 441)	-26.26 %
Subventions d'exploitation				
Reprises des amortissements et provisions	37 753	48 941	(11 188)	-22.86 %
Transferts de charges	18 147	31 373	(13 226)	-42.16 %
Autres produits	4 315	1 341	2 973	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	786 349	1 209 468	(423 120)	-34.98 %
ACHATS	18 503	18 149	354	1.95 %
Achats de marchandises				
Variation des stocks de marchandises				
Achats de matières premières et approvisionnements	10 180	5 273	4 907	93.06 %
Variation des stocks de matières et approvisionnements		2 554	(2 554)	
Achats d'études et de prestations de services				
Achats non stockés de matières et fournitures	8 323	10 322	(1 999)	-19.37 %
Autres achats				
SERVICES EXTERIEURS	121 445	168 229	(46 784)	-27.81 %
Services extérieurs (a)	97 926	146 089	(48 163)	-32.97 %
Autres services extérieurs	23 519	22 140	1 378	6.23 %
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	35 590	39 310	(3 720)	-9.46 %
FRAIS DE PERSONNEL	586 272	774 031	(187 759)	-24.26 %
Salaires et traitements	449 544	605 809	(156 265)	-25.79 %
Charges sociales	136 728	168 222	(31 494)	-18.72 %
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV.	17 000	15 792	1 208	7.65 %
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1 240	(1 240)	
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	17 000	14 553	2 447	16.82 %
Dotations aux provisions pour risques et charges				
AUTRES CHARGES	40 449	47 725	(7 275)	-15.24 %
Autres charges d'exploitation	40 449	47 725	(7 275)	-15.24 %
CHARGES D'EXPLOITATION (2)	819 259	1 063 236	(243 977)	-22.95 %
RESULTAT D'EXPLOITATION (à reporter)	(32 911)	146 232	(179 143)	

COMPTE DE RESULTAT (suite) En Francs	31/08/1998	31/08/1997	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RESULTAT D'EXPLOITATION (report)	(32 911)	146 232	(179 143)	
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS	353	1 548	(1 196)	-77.23 %
Produits financiers de participations (3)				
Produits / autres valeurs mob. et créances immob. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	353	1 548	(1 196)	-77.23 %
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
CHARGES FINANCIERES	(5 154)	(334)	(4 820)	
Dotations financières aux amort. et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	(5 154)	(334)	(4 820)	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
RESULTAT FINANCIER	(4 802)	1 214	(6 016)	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(37 712)	147 446	(185 158)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 523	587	63 936	
Produits exceptionnels / opérations de gestion		587	(587)	
Produits exceptionnels / opérations en capital	64 523		64 523	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(80 278)		(80 278)	
Charges exceptionnelles / opérations de gestion				
Charges exceptionnelles / opérations en capital	(80 278)		(80 278)	
Dotations aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(15 756)	587	(16 342)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		(54 050)	54 050	
TOTAL des PRODUITS	851 224	1 211 604	(360 380)	-29.74 %
TOTAL des CHARGES	(904 692)	(1 117 621)	212 929	-19.05 %
RESULTAT DE L'EXERCICE	(53 468)	93 983	(147 450)	
(a) dont redevances sur crédit bail mobilier (a) dont redevances sur crédit bail immobilier (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées				

CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE

En francs

La société **SARL ROANINFOR** présente les caractéristiques suivantes :

Total bilan :	116 179 Frs
Chiffre d'affaires :	726 134 Frs
Nombre de salariés :	NEANT

L'annexe, partie intégrante des comptes annuels, est donc établie sous sa forme dite simplifiée.

Ces comptes ont été établis le 31/10/98

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'activité de la société a été mise à la disposition des Cabinets FIDOGEST et TCHERKES Conseil à compter du 1er avril 1998.

Par contre, la propriété de la clientèle demeure à ROANINFOR.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

	N° de page
I CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE et FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	21
II REGLES ET METHODES COMPTABLES (dont dérogatoires)	23
Composition du capital social	24
Etat des provisions	25
Etat des provisions (détail)	26
Etat de l'actif immobilisé	27
Etat des amortissements	28
Frais d'établissement, fonds commercial et autres immobilisations incorporelles	29
Etat des échéances des créances et des dettes	30
Charges à payer, produits à recevoir et charges et produits constatés d'avance	31
Charges à répartir sur plusieurs exercices	32
Ecart de conversion, montant des dettes et créances représentées par effets de commerce	33
III INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	
Dettes garanties par des sûretés réelles	34
Montant des engagements financiers (hors crédit-bail)	35
Information en matière de crédit-bail	36
IV INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS	

REGLES ET METHODES COMPTABLES**I - PRINCIPES GENERAUX**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NEANT

CAPITAL SOCIAL

En francs

	AU DEBUT DE L'EXERCICE	créées pendant l'exercice	remboursées pendant l'exercice	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	AU DEBUT DE L'EXERCICE	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
ACTIONS	500			500	100 Frs	100 Frs
CATEGORIE	NOMBRE DE TITRES				VALEUR NOMINALE	

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

En francs

MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
	Dotations de l'exercice	reprises de l'exercice	

Prov. pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Prov. pour investissement (1)				
Prov. pour hausse des prix (2)				
Prov. pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
Provisions pour prêt d'installation				
Autres prov. réglementées (3)				
PROVISIONS REGLEMENTEES				

Prov. pour litiges				
Prov. pour garanties données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Prov. pour amendes et pénalités				
Prov. pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligations similaires				
Prov. pour impôts (3)				
Prov. pour renouvellement des immobilisations				
Prov. pour grosses réparations				
Prov. pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges (3)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

Sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immob. financières (3) 				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients		37 752,68	17 000,00	37 752,68	17 000,00
Autres prov. pour dépréciation (3)					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		37 752,68	17 000,00	37 752,68	17 000,00

TOTAL GENERAL	37 752,68	17 000,00	37 752,68	17 000,00
----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Dont dotations et reprises -	- d'exploitation	17 000,00	37 752,68
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise (ordonnance n°86-1134 du 21/10/1986).

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision.

(3) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN (Détail)

En francs

	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	MONTANT A LA FIN DE L'EXERCICE
		Dotations de l'exercice	reprises de l'exercice	
PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR IMPOTS			NEANT	
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES IMMOB. FINANCIERES				
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION				

ETAT DES AMORTISSEMENTS

En francs

	AMORTISSEMENTS ECONOMIQUES		VENTILATION DE LA DOTATION DE L'EXERCICE		AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
	MONTANT DES AMORT. AU DEBUT DE L'EXERCICE	Dotation de l'exercice	MONTANT DES AMORT. A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Diminutions : amort. afférents aux sorties de l'actif et reprises	Dotation	Reprise
Frais d'établissement et frais de recherche et de développement	3 800,00		3 800,00			
Autres immobilisations incorporelles				3 800,00		
IMMO INCORPORELLES	3 800,00		3 800,00			
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Instal. générales, agencement, aménagement des constructions						
Instal. techniques, matériel et outillage industriels						
Instal. générales, agencements, aménagement divers						
Matériel de transport	1 047,59		1 047,59			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 978,65		6 978,65			
Emballages récupérables et divers						
IMMO CORPORELLES	8 026,24		8 026,24			
TOTAL GENERAL	11 826,24		11 826,24			

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En francs

	VALEUR BRUTE AU BILAN	TAUX D' AMORTIS- SEMENT
Frais de constitution Frais de premier établissement Frais d'augmentation de capital et opérations diverses (fusion, scission, transformation)		
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Droit au bail Éléments acquis du fonds de commerce Éléments du fonds de commerce reçus en apport Éléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation		
FONDS COMMERCIAL		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
TOTAL GENERAL		

NEANT

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

En francs

	MONTANT BRUT TOTAL	ECHEANCE A :	
		UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	21 528,11	21 528,11	
Autres créances clients	67 341,56	67 341,56	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	36 852,00	36 852,00	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	7 457,14	7 457,14	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
CRÉANCES	133 178,81	133 178,81	

- | | |
|--|--|
| (1) - montant des prêts accordés en cours d'exercice | |
| - montant des prêts remboursés en cours d'exercice | |
| (2) Prêts & avances consentis aux associés (pers. physiques) | |

	MONTANT BRUT TOTAL	ECHEANCE A :		
		UN AN AU PLUS	PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit (à 2 ans maximum à l'origine)	61 628,13	61 282,13		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit (à plus de 2 ans à l'origine)				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 145,70	1 145,70		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	14 451,46	14 451,46		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	9 700,00	9 700,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes **				
Dettes représentatives de titres empruntés *				
Produits constatés d'avance				
DETTES	86 579,29	86 579,29		

- | | |
|--|--|
| (1) - Emprunts souscrits en cours d'exercice | |
| - Emprunts remboursés en cours d'exercice | |
| (2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques | |

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

En francs

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes sociales	
Dettes fiscales	9 700,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
CHARGES A PAYER	9 700,00

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
PRODUITS A RECEVOIR	

	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation		
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

En francs

	MONTANT NET AU DEBUT DE L'EXERCICE	Augmentation	Dotation aux amortissements de l'exercice	MONTANT NET A LA FIN DE L'EXERCICE	Taux d' amortis- sement
Charges différées Frais d'acquisition des immobilisations Frais d'émission d'emprunts Charges à étaler					
TOTAL					

NEANT

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

En francs

	ACTIF (montant)	PASSIF (montant)	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières				
Sur créances				
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation				
Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL				

NEANT**MONTANT DES DETTES ET DES CREANCES REPRESENTEES
PAR DES EFFETS DE COMMERCE**

En francs

Créances rattachées à des participations	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
POSTES DU BILAN	

NEANT

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

En francs

MONTANT GARANTI
PAR DES SURETES
REELLES

NATURE DE LA SURETE
CONSENTIE

NATURE DE LA DETTE		

NEANT

**MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS
(HORS CREDIT-BAIL)**

En francs

		AU PROFIT DE :			
		FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIEES	AUTRES
Avals et cautions					
Nantissement sur cession de créances					
Effets escomptés non échus et autres mobilisations					
Autres engagements donnés					
ENGAGEMENTS DONNES					

NEANT

		ACCORDES PAR :			
		FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIEES	AUTRES
Avals, cautions et garanties					
Autres engagements reçus					
ENGAGEMENTS RECUS					

NEANT

CREDIT-BAIL

En francs

	TERRAINS	CONSTRUC- TIONS	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE	AUTRES	TOTAL
VALEUR D'ORIGINE					
Cumuls exercices antérieurs Dotations de l'exercice					
AMORTISSEMENTS					
Cumuls exercices antérieurs Exercice					NEANT
REDEVANCES PAYEES					
A un an au plus A plus d'un an et cinq ans au plus A plus de cinq ans					
REDEVANCES RESTANT A PAYER					
A un an au plus A plus d'un an et cinq ans au plus A plus de cinq ans					
VALEUR RESIDUELLE					NEANT
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					